

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 33 (1976)

Heft: 11

Rubrik: Aide sportive suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fondation Aide sportive suisse

L'œuvre sociale du sport suisse

La Fondation de l'Aide sportive suisse a été créée en 1970 en qualité d'action de caractère social et de soutien au sport suisse de compétition. Elle poursuit donc exclusivement, et d'une manière directe, un but d'utilité publique en prêtant son concours aux sportifs d'élite et aux jeunes espoirs qui représentent la Suisse en tant qu'amateurs. Elle entend par là, dans l'intérêt général, leur fournir des prestations particulières par des interventions rapides, efficaces et peu compliquées dans les domaines sportif et personnel. Cela se traduit par des aides:

- pour le développement et le maintien intégral des performances sportives
- dans le but de favoriser, parallèlement à l'engagement sportif, la formation et le perfectionnement professionnels des athlètes qui, par leurs aptitudes, font preuve de capacités et de disponibilités particulières.

La promotion

est libre et révoicable. Elle est orientée selon les mérites et les besoins du sportif.

Sont aidés et soutenus

les sportifs amateurs d'élite qui, par leur personnalité, en sont dignes et ont besoin de notre appui matériel. L'Aide sportive a cependant encore des possibilités de soutien sur un plan plus abstrait.

Dans le domaine moral, on peut citer:

- Assistance humaine du sportif par son mentor.
- Intervention auprès de l'employeur afin qu'il lui accorde le temps nécessaire à l'entraînement et à la compétition.

Dans le domaine matériel, nous relevons

- L'aide pour la formation professionnelle et les études
- Le remboursement partiel de pertes de salaire
- Le soutien dans les questions d'alimentation et de repos
- La prise en charge des frais de sauna, massages et assistance lors d'interventions spéciales de médecine sportive
- La contribution pour frais de voyages
- Le financement des appareils spéciaux d'entraînement et de compétition.

En règle générale, la carte de légitimation de sportif d'élite est indispensable pour l'examen de la demande de soutien d'un athlète.

Exigences posées pour une carte de légitimation d'athlète d'élite

Catégorie A:

Athlètes du niveau de l'élite mondiale.

Exigences: Excellents classements aux Jeux olympiques, à des championnats d'Europe et du monde au cours de la saison précédente.

Catégorie B:

Athlètes s'étant distingués sur le plan international, sans cependant répondre aux exigences de la catégorie A.

Catégorie C:

Espoirs ayant prouvé à maintes reprises, par leurs résultats, compte tenu de leur âge et de leurs moyens personnels, qu'ils peuvent rencontrer avec succès des juniors ou des espoirs d'élite de classe internationale.

Des athlètes

nous attendons des performances qui vont souvent jusqu'à la limite de la force physique et psychique. Il s'agit bien sûr uniquement de résultats acquis dans la discipline sportive librement choisie. Mais aujourd'hui, plusieurs de nos athlètes d'élite sont préoccupés par un souci supplémentaire, c'est-à-dire des difficultés matérielles.

Il est certain que nos athlètes d'élite doivent s'adapter aux conditions devenues plus précaires et se plier à cette nouvelle situation. On ne peut cependant pas leur demander l'impossible. Le sport de performance actuel exige d'énormes dépenses. Vainqueurs, titulaires de médailles, ainsi que de bons classements sont devenus — trop souvent — de véritables symboles servant à des fins de propagande nationale. Ce n'est pas par hasard que plusieurs pays n'envoient dans d'importantes rencontres internationales que des athlètes ayant de réelles chances de gagner.

Le sport d'Etat

est inconnu chez nous et cela est bien ainsi. Et pourtant, le devoir subsiste d'offrir à nos athlètes la possibilité d'accéder à des performances de pointe, ceci sans contrainte et en sauvegardant leur liberté personnelle. Leur promoteur et leur soutien est précisément l'Aide sportive, une institution indépendante, dont l'action a un caractère social. Cette action ne peut s'appuyer que sur la compréhension et la générosité des donateurs, la libéralité de l'économie et de la population toute entière.

L'Aide sportive, une urgente nécessité !

L'athlète d'élite, qui veut encore s'affirmer face à une concurrence internationale toujours mieux préparée, a besoin de notre soutien. Celui qui n'a pas la possibilité de suivre un entraînement parfaitement étudié selon les connaissances techniques les plus récentes sera, en dépit de toute sa bonne volonté, relégué aux rangs inférieurs sur le plan international.

L'Aide sportive suisse s'est donnée la tâche d'appuyer substantiellement chaque athlète amateur qui se distingue par son talent et son engagement exemplaire, sa joie à la performance sportive, et qui ne peut pas compter sur un gain matériel. De tels athlètes sont précisément ceux qui portent haut l'idéal de l'amateurisme, donnent l'exemple à la jeunesse et servent à développer le sport de masse et la santé publique. Ils contribuent à communiquer la confiance en notre société dans une période de difficultés économiques.

Si en sport, nous voulons demeurer concurrentiels sur le plan international, alors l'Aide sportive est d'une urgente nécessité. Elle remplit une tâche dont les effets bénéfiques se répercutent, en dernière analyse, sur le pays tout entier: elle renforce ainsi l'assurance en nos possibilités de performances.

L'Aide sportive suisse a besoin de votre appui !

Pour lui permettre de financer

ses multiples tâches de soutien, l'Aide sportive suisse a pu compter l'année passée sur des dons et libéralités des milieux économiques et de la population en général, le résultat de la vente des vignettes adhésives, les fonds réunis lors de campagnes et programmes sur le plan commercial, ainsi que les recettes provenant de diverses manifestations sportives et mondaines.

Le compte de l'Aide sportive suisse pour 1975 boucle avec des recettes nettes de 1 000 310 fr. 10 et des frais d'exploitation de 114 690 fr. 30, ainsi que des contributions à 311 athlètes amateurs suisses d'élite et 5 équipes de 710 883 fr. 75, avec un report à nouveau de 174 736 fr. 05. Le fonds d'entraide de la Fondation passe donc de 991 929 fr. 30 à 1 166 665 fr. 35.

En 1974, les recettes destinées à l'attribution de fonds ont été plus élevées d'environ 20 pour cent. Dès lors, les personnes responsables considérant l'avenir avec prudence, en particulier en vue des Jeux olympiques de 1976, ont pris la décision d'abaisser en 1975, d'une manière générale, les contributions de soutien dans une même proportion.

Une conception adaptée au marché actuel, un nouvel élan et des buts clairement établis ont permis, malgré la diminution des dons et libéralités en raison de la récession, d'enregistrer un montant total des recettes réjouissant, surtout si l'on tient compte des circonstances du moment.

Compte d'exploitation 1975

	Dépenses Fr.	Revenus Fr.
Dons et libéralités		330 256.55
Vente de vignettes adhésives		203 108.35
Campagnes commerciales		333 694.05
Manifestations		70 018.50
Revenu sur valeurs mobilières		63 232.65
Contributions aux athlètes	710 883.75	
Frais d'exploitation	114 690.30	
	<hr/>	
	825 574.05	1 000 310.10
Excédent des recettes	174 736.05	
	<hr/>	
	1 000 310.10	1 000 310.10

Bilan au 31 décembre 1975

Actifs	
Compte de chèques postaux	48 182.90
Compte bancaire	965 344.—
Débiteurs	166 045.80
Valeurs mobilières	200 000.—
Passifs	
Passifs transitoires	12 907.35
Fonds d'entraide	1 166 665.35
Capital de dotation	200 000.—
	<hr/>
	1 379 572.70
	<hr/>
	1 379 572.70



Daniel Seydoux

Notre ami et maître d'éducation physique, Daniel Seydoux, a quitté l'EFGS le 1er septembre 1976 pour retourner à Lausanne, son ancien domicile.

Daniel Seydoux est entré au service de l'EFGS le 1er février 1970. Selon sa formation, il était engagé dans le stage d'études et dans les cours de moniteurs J + S pour enseigner avant tout la natation, mais également le ski, l'entraînement de la condition physique et les matières de la branche «sport dans l'armée». Dans le domaine théorique, il nous a rendu de grands services en assumant des tâches de traducteur. Grâce à son calme, son intuition, ses excellentes capacités pédagogiques et à sa conscience professionnelle, ses élèves l'aimaient bien.

Nous disons au revoir à un enseignant mais aussi à un camarade toujours loyal et aimable. Il ne s'agit heureusement que d'un au revoir, vu que nous pourrions encore bénéficier de sa précieuse collaboration en tant qu'enseignant de l'extérieur.

Le chef de l'instruction: Hans Rüeeggger